

56^{eme} Rallye

LE TOUQUET PAS-DE-CALAIS

17.18.19 Mars 2016

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES JUNIOR
CITROEN RACING TROPHY JUNIOR
CITROEN RACING TROPHY
COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedutouquet.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye

PROGRAMME ET HORAIRES

| | | | |
|--------------------------|--|---|--|
| Vendredi 29 janvier 2016 | 12h00 | Parution du règlement & ouverture des engagements | www.rallyedutouquet.fr |
| Lundi 29 février 2016 | Minuit | Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques | |
| Lundi 7 mars 2016 | Minuit | Clôture des engagements | |
| Vendredi 11 mars 2016 | 12h00 | Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques | www.rallyedutouquet.fr |
| | 17h00 – 21h00 | Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives préliminaires | Grand Hôtel Le Touquet-Paris-Plage |
| Samedi 12 mars 2016 | 07h00 – 12h00 | Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives préliminaires | Grand Hôtel Le Touquet-Paris-Plage |
| | 07h00 – 23h00 | Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jour 1 | |
| Dimanche 13 mars 2016 | 08h00 – 15h00 | Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jour 2 | |
| Mardi 15 mars 2016 | 17h00 – 21h00 | Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives préliminaires | Grand Hôtel Le Touquet-Paris-Plage |
| Mercredi 16 mars 2016 | 07h00 – 12h00 | Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives préliminaires | Grand Hôtel Le Touquet-Paris-Plage |
| Mercredi 16 mars 2016 | 07h00 – 23h00 | Reconnaitances : 2 ^{ème} session, Jours 1 et 2 (voir détails) | |
| Jeudi 17 mars 2016 | 07h00 – 14h00 | Reconnaitances : 2 ^{ème} session, jours 1 et 2 (voir détails) | CLENLEU |
| | 10h30 – 16h30 | Base d'essai | |
| | 14h00 | Reconnaitances ES5/18 LE TOUQUET Front de Mer | |
| | 17h30 – 23h00 | Vérifications administratives complémentaires | Hippodrome |
| | 18h00 – 23h30 | Vérifications techniques obligatoires | Hippodrome |
| | 17h30 | 1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs | PC Mairie |
| | 18h00 | Conférence de presse | Grand Hôtel |
| | 18h30 | Réunion des chronométreurs | PC Mairie |
| | 20h00 | Réunion de la direction de course | PC Mairie |
| | 18h00 – 00h00 | Mise en parc fermé à l'issue des vérifications | Parking Edouard VII (Mairie) |
| Vendredi 18 mars 2016 | 00h45 | Publication de la liste des concurrents admis au départ | PC Mairie |
| | 01h00 | Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape | PC Mairie |
| | 09h00 | Trophée Michelin | PC Mairie |
| | 11h00 | DEPART de la 1 ^{ère} étape (Départ du Rallye VHC avant le Championnat de France) | Parking de la Mairie |
| | 20h20 | Arrivée de la 1 ^{ère} étape | Parking de la Mairie |
| | 23h30 | Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} étape | PC Mairie |
| | 23h45 | Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape | PC Mairie |
| Samedi 19 mars 2016 | 07h30 | DEPART de la 2 ^{ème} étape (Départ du Rallye VHC avant le Championnat de France) | Parking Mairie |
| | 17h30 | ARRIVEE du Rallye | Parking Mairie |
| | Aussitôt après l'arrivée | Vérifications techniques complémentaires | Hippodrome |
| | 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au CH 18A | Affichage du classement final provisoire | PC. Mairie |
| | Au plus tard 30' après l'affichage provisoire | Affichage du classement officiel | PC. Mairie |

LIEUX-ADRESSES PRINCIPALES

LIEUX :

- Parking Plateaux obligatoire : Parking de l'aéroport
- Salle de Presse : Hall principal de la Mairie du Touquet
- PC Course, Salle du Collège, Organisation : Mairie du Touquet
- Parc fermé de départ / arrivée des étapes et du rallye : Place Edouard VII (Mairie)
- Parc d'assistance : Parkings du front de mer
- Village VIP, Podium : Place du Centenaire (face à l'Aqualud)
- Remise des prix : Place du Centenaire (face à l'Aqualud)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise du **17 au 19 mars 2016**, en qualité d'organisateur administratif et avec le concours du **Touquet Auto Club (TAC)** comme organisateur technique, de la Ville du Touquet Paris Plage, du département du Pas-de-Calais et de la région Nord Pas-de-Calais, ainsi que de toutes les communes traversées par le rallye, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

56^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS

Cette épreuve sera doublée par un rallye VHC dénommé :

18^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité régional du Sport Automobile Nord Picardie le **16 décembre 2015** et enregistré sous le numéro **10116** et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation **numéro 72 en date du 27 janvier 2016**

Organisateur Technique

| | |
|---|---|
| Nom : | Touquet Auto Club (TAC) |
| Président du comité d'organisation : | Jean-Marc ROGER 06 51 58 79 91 |
| Adresse du secrétariat : | BP 90 – 62520 LE TOUQUET |
| Adresse du bureau du TAC : | Aéroport – 62520 LE TOUQUET (le bureau est situé au-dessus du restaurant l'Escale) Tous les jours, à partir du 23/02/2016 de 9h00 à 17h00 |
| Téléphone : | 00 33 (0)3 21 05 72 32 |
| E-mail : | touquetautoclub@orange.fr |

1.1p : OFFICIELS

Observateur de la FFSA

Observateur : Gérard PLISSON 12983-0410
Chauffeur : Pascal TUESTA 195862-0114

Collège des commissaires sportifs

Président : Gilbert GIRAUD 4864/0701
Membres : Hervé BESSON 15182/0509
 Patrick CARON 67102/0114
Secrétaire : Fabien ZYCH 4626/0515

Direction de course

Directeur de course : Pascal BATTE 28230-0805
Directeur de course adjoint et VHC : Jannick DAUBIGNE 6560-1504
Directeur de course adjoint : Jérôme GARDIA 45029/1504
Adjoints à la direction de course : Christophe ALLGEYER Monaco/.....
 Patrick BOUTEILLER 128253/0811
 Eugene CITERNE 10415-0114
 Sylvie ZYCH 3416-0515
 Bernard COUSIN 6379/0318
 : Martine PICHELIN 18416-0111
Directeurs de course délégués aux ES : Christian COULET 3650-0712
 Olivier GARROU 4310-0102
 Patrick JOVE
 Serge FREVILLE 27121-0419
 Annick NARGUET 1585/0101
Directeurs de course délégués au parc du Touquet : Olivier DORPE (BEL) RACB 1924
Assistance : Olivier DORPE (BEL) RACB 1924
Regroupement s Sainte-Cécile et Montreuil/ Mer : Bernard DELLENBACH 10854-0323

Médecin-Chef

Médecin : Dr Rachid DRIS 135484/0114

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable : Aurélie FERNANDES 6743/0102
Equipe 1 : Philippe AGOSTINIS 1270/0102
Equipe 2 : Guy LERBUT 179771-0106
 Clément MASCLEF 9632-0106

Commissaires techniques

Délégué FFSA et responsable : Christian BONIN 1188-0318
Membres : Jean-Louis AUBLE 4592-1317
 Laurent BRAURE 196163-0112
 Francis BALLENGHIEN 5641-1305
 Régis BEREAU 136886-1507
 Jean-Michel DESSE 5538-0112
 André FONTAINE 27562-0112
 François GODET 173824-0112
 Hervé DUROU 49716-0112
 Daniel LEMAIRE 240768-0112
 Jacques SALENNE 18219-1306

Responsable technique Citroën Racing Trophy/Junior : Olivier CAPPELLETTI 134399-0507

Juges de Faits

| | | |
|-------------------------------|----------------------|-------------|
| Responsable Equipe 1 : | Jean-Jacques HUBER | 10866-0319 |
| : | Alexis SERIS | 16688-0111 |
| Equipe 2 : | Anne-Catherine VIEHE | 11415-0102 |
| | Yves BLANPAIN | 197446-0102 |

Véhicules d'Encadrement

| | | |
|------------------------|---------------------|-------------|
| Chronométrage : | Matthieu LANGLET | 122227-0102 |
| Sécurité 1 : | Didier FOURNEAUX | 7071/1317 |
| | Hubert VERGNORY | 7092/1317 |
| Sécurité 2 : | Yves-Marie MACREZ | 4036-0114 |
| | Laurent LAMBERT | 205661-0114 |
| Tricolore : | François LANGLET | 1559-0102 |
| | Marie-Line LOOTVOET | 5938-0112 |
| Autorité : | Jean-Paul MAILLARD | 73-0112 |
| | Michel BOUIN | 150063-1706 |
| 000 A : | Valérie DIEBOLT | 12431-0114 |
| | Nahide ENNAM | 53564-0515 |
| 00 B : | Alain LHEUREUX | 4031/0112 |
| | Patrick PERRIN | 6678/0112 |
| 00 A : | Xavier CALOIN | 18045-0106 |
| | Thomas LEMIRE | 35253-0111 |
| Damier : | Jean MISSWALD | 2212-0108 |
| | Anita MISSWALD | 5763-0108 |

Presse

| | | |
|---|------------------|-------------|
| Attaché de presse FFSA : | Georges COLIN | 26240-0108 |
| Responsable des relations avec la presse : | Olivier DELSEAUX | 210526-0112 |
| Relations avec la presse : | Corinne DELSEAUX | |

FFSA

| | | |
|--|-------------------|------------|
| Président de la commission du Ch. de France : | Bernard DEMEUZOIS | 1985-0407 |
| Coordinateur promotion marketing : | Philippe SOULET | 42240-1499 |

Comité d'Organisation

| | |
|--|------------------------|
| Président du Comité d'Organisation : | Jean-Marc ROGER |
| Président du Comité Régional : | Jean-Paul MAILLARD |
| Président du Touquet Auto Club : | Philippe FLAMENT |
| Vice-Président : | Xavier CALOIN |
| Vice-Président : | Michael LACHERE |
| Relations avec les partenaires : | Philippe FLAMENT |
| | Jean-Marc ROGER |
| Responsable des équipes d'implantation: | Arnaud GRARE |
| Responsable de l'accueil des officiels: | Karine ROGER |
| Coordinateur du parc d'assistance : | Raphael CARETTE |
| Responsable des commissaires : | Jean-Pierre LACROIX |
| Responsable du livre de sécurité : | Jean-Paul MAILLARD |
| Secrétariat & affichage : | Michel DAUX |
| Speakers : | Philippe SOING |
| | Dominique HONVAULT |
| Informatique : | Patrick SOFT |
| Liaisons radios : | LVMC |
| Géolocalisation : | A désigner |
| Responsable du matériel : | Daniel BONNAIRE |

Responsables des équipes d'implantation

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| ES 1 & 6 Marant-Sempy : | Michel CARLU |
| ES 2 & 7 Humbert-Boubers : | Yves LAMADON |
| ES 3 & 8 Créquy-Rimboval : | Jean-Paul TETU |
| ES 4 & 18 Le Touquet Front de Mer : | Michael CAMPAGNE |
| ES 10 & 14 Bernieulles-Beussent : | Maurice MENUGE |
| ES 11 & 15 Bourthes-Ergny : | Patrice SENECHAL |
| ES 12 & 16 Senlecques-Choquel : | Gabriel RICHARD |
| ES 13 & 17 Longvilliers-Camiers : | Yves LAMADON |
| Parc de regroupement du Touquet : | Services techniques de la Ville |
| Parc de regroupement de Montreuil/Mer | Dimitri HUMBERT et |
| Et Sainte Cécile : | Sébastien TISSERAND |
| Parc d'Assistance du Touquet : | Raphael CARETTE |

Avec la collaboration des commissaires et des officiels du comité régional et des comités voisins et la collaboration des communes concernées.

1.2p : ELIGIBILITE

Le 56^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS compte pour :

- ✓ Le championnat de France des Rallyes Pilotes
 - ✓ Le championnat de France des Rallyes Junior
 - ✓ Le championnat de France des Rallyes Teams
 - ✓ Le championnat de France des Rallyes Féminin
 - ✓ Le classement des Rallyes Copilotes
 - ✓ Le classement promotion « Trophée Michelin »
 - ✓ La Coupe de France des Rallyes (Coefficient 4)
 - ✓ Les Championnats de la Ligue Régionale Automobile Nord Picardie
-
- ✓ Les coupes de marque suivantes :
 - ✓ CITROEN Racing Trophy
 - ✓ CITROEN Racing Trophy Junior

1.3p : VERIFICATIONS

Les concurrents engagés pourront consulter sur le site Internet du **56ème RALLYE LE TOUQUET-PAS DE CALAIS** à partir du **vendredi 11 mars 2016 à 12h00**, l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires. Les informations concernant les différentes obligations des concurrents figureront sur ce document. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Vérifications administratives préliminaires :

Elles auront lieu lors de la remise du road-book au Grand 'Hôtel du Touquet Boulevard de la canche. Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité,
- Licence valable pour l'année en cours,
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Vérifications administratives complémentaires :

Elles sont **obligatoires** et auront lieu à l'hippodrome du Touquet, le **jeudi 17 mars 2016 de 17h30 à 23h00 y compris pour les VHC** suivant l'heure de convocation disponible sur le site Internet du rallye.

Les équipages recevront un bracelet lors des vérifications préliminaires (remise du Road-Book) inviolable pour le pilote et pour le copilote. Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée du rallye, y compris pour la base d'essai. Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le collège des commissaires sportifs.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le **jeudi 17 mars 2016 de 18h00 à 23h30 y compris les VHC** à l'hippodrome du Touquet suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité etc...) avant de passer aux vérifications.

Vérifications techniques finales :

Elles auront lieu à l'hippodrome du Touquet immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Le taux horaire de la main-d'œuvre est fixé à **60 € TTC.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **56ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au **56ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 7 mars 2016** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). Les pilotes inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **29 février 2016** à minuit.

Bulletin d'engagement à adresser :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'épainchen
62 130 ROELLECOURT

3.1.10p : Le nombre des engagés est fixé au maximum **à 200**, tous rallyes confondus.

3.1.11p : Les droits d'engagement sont fixés à **1000 € + 50 € Système de géolocalisation** sauf pour :

- Les équipages inscrits à une coupe de marque : **900 € + 50 € Système de géolocalisation**
- Les équipages licenciés (pilotes et copilotes) dans la Ligue Régionale : **850 € + 50 € Système de géolocalisation** (sauf ceux engagés en Championnat de France et ceux du Trophée Michelin)
- **750 € + 50 € Système de géolocalisation** pour les pilotes de la Ligue Régionale licenciés pilotes et copilotes à condition que le bulletin d'inscription soit transmis avant le **Lundi 29 février 2016** à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de **2000 €**.

3.1.12p : La demande d'engagement ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement des droits d'engagements. Pour les engagements par mail ou fax, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement. Le chèque d'engagement sera mis en banque environ deux semaines avant la date du rallye.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2p : EQUIPAGES

3.2.9p : Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques.

3.2.10p : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p : ORDRE DES DEPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.

Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ. Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les priorités FFSA, ne sont pas prises en compte dans l'établissement de l'ordre de départ. La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après l'ES 9 (HUCQUELIERS-CLENLEU). Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

3.5p : NUMEROS D'IDENTIFICATIONS

Deux numéros de compétition supplémentaires, de 22 cm de haut, de couleur orange, seront fournis par l'organisateur et devront être apposés en haut des vitres latérales arrière.

Toute absence sera pénalisée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

4.1.3 : Pneumatiques

Le nombre de pneumatiques des pilotes classés aux dix premières places du Championnat et dont les pneumatiques sont de dimension 17" et 18", sera limité à 16 par rallye.

Pour le 1er rallye de l'année, le classement de l'année précédente sera retenu.

Néanmoins, dans un souci d'équité sportive, tout pilote prioritaire, ou non, engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation et de contrôle des pneumatiques concernant ce rallye.

Des contrôles inopinés seront réalisés après la sortie du 1er parc d'assistance ou avant le départ de la 1ère ES, et ce jusqu'à l'arrivée de la dernière ES du rallye.

La décision d'imposer une limitation et le contrôle sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.

Les voitures des groupes GT+ et GT de série ne sont soumises ni à la limitation, ni aux contrôles.

4.3p : ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. **La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.**

60 m² seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé **8 €/m²** selon les disponibilités de l'organisation.

Tout refueling est interdit sur les secteurs de liaison. La distance maximum entre deux parcs d'assistance est d'environ 130 km pour 60 km en ES.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, une plaque d'assistance gratuite obligatoire pour accéder au parc d'assistance. Des plaques supplémentaires, limitées à deux par équipage, pourront être acquises au prix de **180 €**.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du jeudi 17 mars à partir de 8h00 au dimanche 20 mars 2016 à 12h00 au plus tard.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation.

4.3.5p Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélération et freinages brutaux, de blocage de roue etc.). Des juges de faits seront désignés pour surveiller le respect de cette règle.

4.6p : IDENTIFICATION DES VOITURES

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté, y compris pour la spéciale d'essais. Les voitures qui participent à cette ES devront porter les identifications prévues, ainsi que l'autocollant « VOITURE VERIFIEE » qui sera appliqué après que la voiture de course aura été contrôlée.

4.7p : CAMERAS

1 **Caméras intérieures** : la fixation devra être de type rigide, située en arrière et au centre des dossiers des sièges. Pour les caméras de type « crayon », elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau et le boîtier devra être fixé sur le plancher derrière les sièges (même type de fixation qu'une batterie).

2 **Caméras extérieures** : elles seront obligatoirement de type « crayon » et positionnées à l'intérieur du périmètre de la voiture vue du dessus. La fixation devra être mécanique. Le boîtier sera fixé comme indiqué au § 1. Dans le cas d'utilisation d'un support, la hauteur de celui-ci sera inférieure à 10 mm.

3 Les commissaires techniques devront vérifier le montage.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un communiqué de l'organisateur lors de la prise du road-book.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **56ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS** représente un parcours de **548.500 km** dont **209.180 km** en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **250.900 km** dont **99.780 km** en ES
- Etape 2 : **297.600 km** dont **109.4000 km** en ES

Liste des Epreuves Spéciales :

| | | |
|----------|--------------------------|--------------|
| ES 1.6 | MARANT-SEMPY | 13.950 km |
| ES 2.7 | HUMBERT-BOUBERS | 8.550 km |
| ES 3.8 | CREQUY-RIMBOVAL | 13.840 km |
| ES 4.9 | HUCQUELIERS-CLENLEU | 12.450 km |
| ES 5.18 | LE TOUQUET- Front de Mer | 2,200 km (*) |
| ES 10.14 | BERNIEULLES-BEUSSENT | 14.150 km |
| ES 11.15 | BOURTHES-ERGNY | 13.170 km |
| ES 12.16 | SENLECQUES-CHOQUEL | 13.860 km |
| ES 13.17 | LONGVILLIERS-CAMIERS | 12.420 km |

Une base d'essai sera organisée à Clenleu (voir article 7.5.19p) : + ou - 5km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

(*) **Particularité** : en cas de non-respect du nombre de boucles prévues dans les ES en boucles, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévu : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10°. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

Pour ces ES, mais la règle est aussi valable pour toutes les ES, un concurrent rattrapé doit laisser le passage.

6.2p : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

6.2.1p Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous. Il ne sera possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit. Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages.

| | | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------|------------------------------------|
| 1ère session | samedi 12 mars 2016 | De 7h00 à 23h00 | ES de la 1ère étape (sauf ES 5-18) |
| | dimanche 13 mars 2016 | De 8h00 à 15h00 | ES de la 2ème étape (sauf ES 5-18) |
| 2ème session | mercredi 16 mars 2016 | De 7h00 à 23h00 | (sauf ES 5-18) |
| | jeudi 17 mars 2016 | De 7h00 à 14h00 | (sauf ES 5-18 et 4-9) |

Les ES 5 et 18 (LE TOUQUET Front de Mer) pourront être reconnues à partir du jeudi 17 mars 2016 à 14h00.

Le road-book sera à retirer au Grand 'Hôtel, le Touquet aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 11 mars 2016 de 17h00 à 21h00**
- **Samedi 12 mars 2016 de 7h00 à 12h00**
- **Mardi 15 mars 2016 de 17h00 à 21h00**
- **Mercredi 16 mars 2016 de 7h00 à 12h00**

Nombre de passages en reconnaissances : 3 passages maximum sont autorisés. Par n'importe quels moyens, des contrôles seront effectués pendant la durée des reconnaissances et en dehors des périodes autorisées.

6.4.6p Rétroviseurs extérieurs : Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entrainera une sanction assignée par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p : DEPART

Pour l'intégralité du rallye, le rallye du Championnat de France partira 30 minutes après la dernière voiture du rallye Championnat de France VHC.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être amenées dans le parc de départ, parking place Edouard VII (hôtel de Ville) au Touquet, **le jeudi 12 mars de 18h00 à 00h00.** Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p OUVREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

7.2p : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Signes distinctifs des commissaires :

- Chasuble rouge : Directeur d'épreuve
- Chasuble orange barrée : Chef de poste
- Chasuble blanc : Médecin
- Chasuble orange : Commissaire

7.3.16p NOUVEAU DEPART APRES ABANDONS/RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, **dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre** le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de Bonus de départ.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.1p Déclaration d'abandon :

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au : **03 21 81 47 19**.

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.17.3p Dépannage :

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs sera mise à disposition lors de la prise du road-book).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 17 mars 2016** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h30 à 16h30**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1 CHAMPIONNAT PILOTES :

Les pilotes s'inscrivant au CFR à compter de l'une ou des deux dernières manches du CFR ne seront pas éligibles au marquage des points de ce Championnat. Ils ne seront pas pris en considération dans l'établissement du classement réservé aux pilotes inscrits au CFR.

Une attribution de points sera faite comme ci-après,

Points attribués pour le Rallye du Touquet - Pas de Calais 2016

| Classement | Général | Classe |
|-------------------|------------------|------------------|
| 1 ^{er} | 25 points | 16 points |
| 2 ^{eme} | 18 points | 12 points |
| 3 ^{eme} | 15 points | 10 points |
| 4 ^{eme} | 10 points | 8 points |
| 5 ^{eme} | 8 points | 6 points |
| 6 ^{eme} | 6 points | 5 points |
| 7 ^{eme} | 4 points | 4 points |
| 8 ^{eme} | 3 points | 3 points |
| 9 ^{eme} | 2 points | 2 points |
| 10 ^{eme} | 1 point | 1 point |

A l'issue de chaque rallye, un classement du Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'une classe comporte :

- **de 1 à 3 partants inscrits au CFR : 25 % des points**
- **de 4 à 5 partants inscrits au CFR : 50 % des points**
- **à partir de 6 partants inscrits au CFR : 100 % des points**

Le classement final du CFR "Pilotes" sera établi en retenant, pour chaque pilote inscrit, tous ses points marqués (général + classe) lors de la totalité des rallyes disputés

Le pilote classé premier sera titré Champion de France des Rallyes.

9.2 CHAMPIONNAT JUNIOR : Voir règlement.

9.3 CHAMPIONNAT FEMININ : Voir règlement.

9.4 CHAMPIONNAT TEAMS : Voir règlement.

9.5 CLASSEMENT PROMOTION : Voir règlement.

9.6 CLASSEMENT COPILOTES : Voir règlement

POINTS DE BONUS

- Participation : 2 points seront attribués aux équipages ayant pris le départ.
- Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages figurant au classement final du rallye.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin et ceux inscrits à une coupe de marque, les prix suivants sont attribués.

Seront considérés comme « partants », tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape ;

Les prix en espèces seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif.

| Par classe | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} |
|-------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| 1 à 3 partants | 25%E | | |
| 4 à 5 partants | 50%E | | |
| 6 à 10 partants | 1 x E | | |
| A Partir de 11 partants | 1 x E | 50%E | 25%E |
| Féminin | 50%E | | |

E représente le montant de l'engagement réellement payé (Hors tracking), plafonné au montant avec publicité optionnelle.

Les prix distribués seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

TROPHEE MICHELIN (prix en euros) :

| Partants | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} | 6 ^{ème} | 7 ^{ème} |
|---------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Au-delà de 25 | 5000 | 4000 | 3000 | 2500 | 2000 | 1800 | 1700 |
| De 16 à 25 | 5000 | 4000 | 3000 | 2000 | 1600 | 1500 | 1400 |
| De 6 à 15 | 4500 | 3500 | 2500 | 2000 | | | |
| De 1 à 5 | 3500 | 2500 | | | | | |
| Partants | 8 ^{ème} | 9 ^{ème} | 10 ^{ème} | 11 ^{ème} | 12 ^{ème} | 13 ^{ème} | 14 ^{ème} |
| Au-delà de 25 | 1650 | 1550 | 1500 | 1400 | 1350 | 1300 | 1250 |
| De 16 à 25 | 1300 | 1200 | | | | | |
| De 6 à 15 | | | | | | | |
| De 1 à 5 | | | | | | | |

De nombreuses coupes seront distribuées sur le podium d'arrivée en fonction du classement. Le passage sur le podium se fera après l'arrivée. A leur arrivée dans le parc fermé d'arrivée, les concurrents doivent attendre les instructions des officiels.

10.3p : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE : Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Championnat de France Junior, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et le 3 premiers des coupes de marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (au PC Course) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.



Organisateurs, pilotes, bénévoles, acteurs du sport automobile, vous trouverez toutes les informations vous concernant : Licences, réglementations, engagements, classements, photos, vidéos, résultats en direct et encore bien d'autres choses.....sont sur : www.sportautonord.com